



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



VOUS ÊTES AGRICULTEUR - AGRICULTRICE ?

DÉCOUVREZ LES ACTIONS CONCRÈTES
PROPOSÉES PAR ANNEMASSE AGGLO ET SES PARTENAIRES
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS TOUTES LES ÉTAPES
DE VOTRE ACTIVITÉ

UN PROJET AGRICOLE POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Le projet agricole d'Annemasse Agglo est issu d'un travail collaboratif entre agriculteurs volontaires et élus des communes de l'agglomération. Débutée en 2014, la réflexion a abouti en 2017 à un programme composé de 15 fiches actions à mettre en œuvre sur 5 ans. www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/soutenir-economie/projet-agricole

PARTICIPEZ À LA CELLULE DE VEILLE FONCIÈRE

CRÉÉE EN 2017, LA CELLULE DE VEILLE FONCIÈRE ACCUEILLE AGRICULTEURS ET ÉLUS DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION.

Cette cellule poursuit 2 objectifs, en anticipant les évolutions agricoles du territoire :

- Favoriser le maintien des exploitations en place (via la limitation des pertes de foncier ou encore la restructuration des exploitations agricoles)
 - Transmettre les exploitations pour permettre l'installation de jeunes sur le territoire
- Grâce à leur connaissance fine du territoire, ces acteurs de l'agriculture sur le territoire échangent sur :
- L'identification des zones à enjeux en termes de préservation du foncier, de restructuration foncière et d'acquisitions de terrain nécessitant une action plus active sur ces secteurs
 - La connaissance des friches agricoles pour réfléchir à leur reconquête

ÉCHANGE PARCELLAIRE : ET SI C'ÉTAIT POUR VOUS ?

ANNEMASSE AGGLO, À TRAVERS LE GROUPE AGRICOLE (COMPOSÉ LUI AUSSI D'UNE TRENTAINE D'AGRICULTEURS ET D'ÉLUS DU TERRITOIRE), VOUS ACCOMPAGNE DANS L'ÉCHANGE COORDONNÉ DE PARCELLES, AFIN D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AU QUOTIDIEN.

LES AVANTAGES

- + d'efficacité
- + de chance de pérenniser son exploitation
- + de fluidité et d'apaisement dans le fonctionnement quotidien, notamment en limitant la circulation des animaux et des engins agricoles
- de charges
- de temps de travail pour les exploitations
- de déplacements donc contribution de l'activité agricole à la transition écologique du territoire

Proposition d'échanges parcellaires prévue en 2021 sur Saint-Cergues dans le cadre d'une démarche volontaire auprès des agriculteurs

VOUS INSTALLER EN TANT QU'AGRICULTEUR SUR LE TERRITOIRE

EN LIEN AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, ANNEMASSE AGGLO SOUTIEN LES PORTEURS DE PROJET DANS LEUR INSTALLATION AVEC DEUX TYPES D'ACCOMPAGNEMENT.

1 Un accompagnement stratégique

Vous souhaitez construire votre projet d'installation ? Vous vous questionnez sur des changements à mettre en place sur votre exploitation, liés à des facteurs internes à la structure (la charge de travail, une installation, un départ à la retraite...) ou des facteurs externes (pression foncière, évolutions des débouchés...) ?



Sébastien Pinget
a pu bénéficier d'une étude de faisabilité technico-économique lors de son installation à Cranves-Sales

Je ne me suis pas installé avec les aides, je n'ai donc pas été obligé de faire une étude économique. Néanmoins, j'ai souhaité être accompagné par une conseillère d'entreprise de la Chambre d'Agriculture pour me rassurer par rapport au scénario que je projetais dans mon projet d'installation. Cette étude technico-économique m'a permis de confirmer certaines hypothèses que j'envisageais, mais aussi de réorienter certains aspects de mon projet et de développer une production qui me permet à terme d'avoir une structure viable.

C'est une opportunité donnée par Annemasse Agglo pour affiner et pérenniser notre projet, il faut s'en saisir !

2 Une étude de faisabilité technico-économique

Vous avez un projet défini d'installation, d'investissements, de changement de système ou d'évolution de votre structure ? Vous souhaitez étudier sa faisabilité technico-économique et sa viabilité ? Vous souhaitez disposer d'une étude chiffrée de votre projet ?

La réalisation de cette étude permet d'évaluer vos besoins, de chiffrer et d'avancer dans la concrétisation de votre projet. Cela peut également permettre de faire des ajustements avant de débiter les démarches de financements et/ou d'investissements.

**RETROUVEZ LES ACTIONS
SUR LE SITE WEB DE L'AGGLO**

L'ensemble des actions menées par Annemasse Agglo et ses partenaires pour vous accompagner à chaque étape de votre activité est disponible en ligne sur www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-proslagriculteurs

TRANSMETTRE VOTRE EXPLOITATION : UNE PHASE IMPORTANTE À ANTICIPER

TRANSMETTRE SON EXPLOITATION, C'EST ASSURER UNE SUITE À CE QUE L'ON A CRÉÉ. AU-DELÀ, C'EST PARFOIS AUSSI PARTICIPER AU MAINTIEN D'UNE FILIÈRE ET À L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU TERRITOIRE.

QUAND COMMENCER À S'EN PRÉOCCUPER ?

Le plus tôt possible ! Cesser son activité, transmettre, cela soulève une multitude de questions, souvent complexes. Il est important de s'y préparer, de prendre du temps pour faire les bons choix. Anticiper le sujet 10 ans avant, ce n'est pas prématuré !

POURQUOI TRANSMETTRE ?

A chacun ses motivations ! Elles sont nombreuses et variées. Parmi elles :

- la satisfaction de passer le relais et de donner la chance à des candidats de concrétiser leur projet, de vivre leur passion comme vous-même avez pu le faire 40 ans auparavant
- la volonté de transmettre ses savoirs
- la possibilité de démarrer de nouveaux projets
- un intérêt économique

Pour tous, transmettre, c'est assurer donner une suite à tout ce que vous avez créé, c'est garantir la pérennité de votre exploitation et ainsi préserver un patrimoine précieux.

COMMENT TRANSMETTRE ?

Chaque cas est différent, les modalités de transmission sont infinies ! Transmettre peut se faire dans le cadre familial, mais aussi de plus en plus grâce à des candidats non issus du milieu agricole. Il est possible de louer, de vendre ou encore de transmettre progressivement via la création d'une société par exemple. Il est même possible de faire évoluer son exploitation vers d'autres productions pour la rendre viable. Quoi qu'il en soit, il est primordial de se faire appuyer dans sa réflexion par des spécialistes.



**Vous souhaitez réfléchir à l'avenir
de votre exploitation ?**

**Vous souhaitez préparer votre
départ en retraite ?**

Annemasse Agglo vous permet
de bénéficier gratuitement d'un
accompagnement par la conseillère
transmission
de la Chambre d'Agriculture.

Contactez
Anne-Lise Mourre
04 50 88 19 98

QUELLE ACTION D'ANNEMASSE AGGLO, EN LIEN AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

Depuis 2018, les exploitants de plus de 55 ans rencontrent la conseillère transmission de la Chambre d'Agriculture, pour évoquer ensemble l'avenir de leur exploitation agricole. Ce sont ainsi 17 agriculteurs qui ont été sensibilisés jusqu'ici, parmi lesquels 12 exploitations apparaissaient menacées du fait de l'absence de repreneur identifié.

Annemasse Agglo souhaite voir les exploitations transmises pour soutenir des projets individuels bien sûr, mais aussi pour soutenir les filières, assurer la place de l'agriculture sur un territoire en équilibre et adapté au changement climatique.



Yves Besson
agriculteur à Nangy et membre du bureau
de la Chambre d'Agriculture
en charge du territoire Arve-Genevois

La transmission de nos exploitations est un enjeu très fort aujourd'hui dans nos territoires : nous devons conforter nos exploitations pour garder nos structures laitières et maintenir nos filières et nos outils collectifs. Mais c'est important aussi de laisser la place à des productions encore peu présentes, qui répondent à la demande des consommateurs. Nos structures d'exploitation doivent rester cohérentes et résilientes, elles doivent s'adapter aux enjeux de demain, notamment au changement climatique.

A quelques années de la retraite, j'ai commencé les démarches pour transmettre mon exploitation : réflexion stratégique afin de transmettre une structure viable et vivable, rendez-vous avec la conseillère transmission de la Chambre d'Agriculture... Je vous conseille vivement d'anticiper cette réflexion car elle prend du temps !

SE LANCER EN CIRCUITS COURTS

LES HABITANTS DU TERRITOIRE SOUHAITENT DE PLUS EN PLUS SE TOURNER VERS LA CONSOMMATION LOCALE. IL EST DONC NÉCESSAIRE DE POUVOIR RÉPONDRE À CE BESOIN

Annemasse Agglo accompagne individuellement des porteurs de projet souhaitant mettre en place une activité de vente directe en circuits courts, via la réalisation d'une étude de marché et d'une stratégie commerciale.

Aussi, un état des lieux est en cours pour connaître les producteurs en mesure d'alimenter la restauration collective (scolaire, centre de loisirs, Ephad, etc.) et leur capacité d'approvisionnement en produits du territoire et des territoires voisins.

Vous souhaitez vous lancer ? Faites-vous connaître !

DÉCOUVREZ LES PROFILS DES PORTEURS DE PROJET DU TERRITOIRE

Les porteurs de projets agricoles sont nombreux sur le territoire. Annemasse Agglo les a recensés pour vous permettre d'apprendre à les connaître et éventuellement de prendre contact avec eux si leur projet vous intéresse.

www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/agriculteurs

LABELLISER VOTRE EXPLOITATION DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

CERTIFIER SON EXPLOITATION, C'EST L'OCCASION DE SE DONNER DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS, DE NOUVELLES POSSIBILITÉS.

CERTIFIER SON EXPLOITATION, C'EST...

- ✓ valoriser ce que vous faites déjà
- ✓ répondre à une demande des consommateurs toujours plus importante en termes de pratiques durables et avoir ainsi des atouts pour communiquer sur ses produits
- ✓ progresser dans votre réponse aux défis environnementaux
- ✓ ne plus avoir à vous inquiéter du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires obligatoire pour tous les agriculteurs depuis le 1^{er} janvier 2021
- ✓ maintenir votre niveau d'aides de la PAC – Politique agricole commune
- ✓ avoir accès plus facilement à des aides en termes de matériel ou d'investissement
- ✓ obtenir un crédit d'impôt (2500€ pour toute exploitation HVE en 2021-2022 et 3500€ pour toute exploitation AB, intégrés dans une série d'aides plafonnées)

CERTIFICATION HVE : HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



Issue du Ministère de l'agriculture, la certification HVE situe l'exploitation sur des critères d'économie d'intrants (engrais, phytosanitaires), de gestion des ressources (en eau,

notamment) et de la richesse en biodiversité.

La certification HVE 3 garantit un niveau de performance environnementale, contrôlée et affichée par un logo.

Annemasse Agglo propose un accompagnement gratuit par un conseiller de la Chambre d'Agriculture, via :

- un diagnostic individuel pour confronter vos pratiques à la grille d'indicateurs pour la certification, l'identification des points d'amélioration et la définition d'un plan d'actions individuel
- une phase de réflexion collective aboutissant à un plan d'actions collectif (conseil en fertilisation, travail sur la qualité des prairies, etc.)

CERTIFICATION AB : AGRICULTURE BIOLOGIQUE



La certification AB garantit le recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels, en excluant l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et en limitant les intrants.

La certification AB est contrôlée par un organisme certificateur et affichée par un logo.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement financier dans une étude de conversion en agriculture biologique, à hauteur de 80%. Cette étude est réalisée par la Chambre d'Agriculture [dernière année pour en profiter en 2021] et permet d'analyser ses pratiques et les impacts de la conversion. Le coût restant à charge pour l'exploitant est de 480€ HT.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE EXPLOITATION MARAÎCHÈRE ET HORTICOLE

ANNEMASSE AGGLO PROPOSE AUX EXPLOITATIONS EN MARAÎCHAGE ET EN HORTICULTURE UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

- 1 Un diagnostic individuel** : point sur ses consommations d'énergie, plan d'actions pour réduire ses consommations et ses charges, identification des modes d'énergie renouvelable
- 2 Une phase collective** : partage des diagnostics individuels, identification des pistes d'actions collectives pour limiter les consommations d'énergie à l'échelle du territoire, réflexion sur les modes d'énergie plus durables

VALORISER LES DÉCHETS ORGANIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

ANNEMASSE AGGLO SOUHAITE RÉFLÉCHIR AVEC LES AGRICULTEURS DE SON TERRITOIRE À UNE VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES PAR DES PROJETS DE TYPE MÉTHANISATION OU COMPOSTAGE.

Ces projets collectifs peuvent concerner tous types de déchets agricoles, comme les effluents d'élevage, les déchets végétaux issus du maraîchage, les biodéchets des cantines, etc.

L'action se mettra en place à partir de 2022, venez participer !

Votre contact

Laure Andrieu

Responsable du projet agricole, Annemasse Agglo

laure.andrieu@annemasse-agglo.fr

04 50 87 83 00 - poste 2202



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération